

Zeitschrift: Jeunesse et sport : revue d'éducation physique de l'École fédérale de gymnastique et de sport Macolin

Herausgeber: École fédérale de gymnastique et de sport Macolin

Band: 36 (1979)

Heft: 12

Rubrik: Ailleurs

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

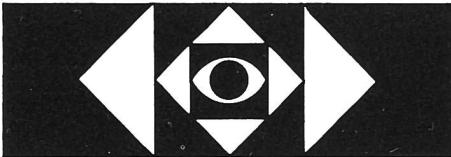
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 07.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Moins de cent Français aux Jeux de Moscou

Le ministre de la Jeunesse et des Sports, Jean-Pierre Soisson, sera sur la sellette au cours des semaines à venir. Il présentera, au prochain Conseil des ministres, le budget de son ministère pour 1980: un budget où les crédits lui seront comptés. Il annoncera également la création du B.A.P. (le brevet d'aptitude physique), qui devrait permettre de déterminer chez tous les jeunes Français de 8 à 13 ans les possibilités physiques et sportives.

D'autre part, avec l'approche des Jeux olympiques, c'est toute la politique du sport de haut niveau mise en place par Jean-Pierre Soisson qui se trouve posée. Le ministre s'explique sur tous ces problèmes.

Question – Vous avez passé des contrats avec un certain nombre d'athlètes afin de leur permettre de préparer dans les meilleures conditions les Jeux de Moscou; à neuf mois des Jeux olympiques, pensez-vous que cette politique assurera des résultats décents à la France?

Réponse – La politique des contrats résulte d'une réflexion engagée par la commission du sport de haut niveau. Elle n'a pas pour seul objectif les Jeux de Moscou. Elle tend à dégager une véritable élite sportive, composée aussi bien des athlètes de niveau international que des espoirs.

Deux volets complémentaires définissent notre action en ce domaine:

- Pour chaque sport, un plan de développement, qui engage la fédération concernée comme le ministère.
- Pour chaque athlète, un plan de carrière qui tienne compte à la fois de la préparation aux compétitions et de la réinsertion professionnelle. Mon souhait est qu'un athlète, après sa carrière sportive, puisse entreprendre une carrière professionnelle, et donc trouver un emploi dans une administration ou une entreprise.

Ne s'agit-il pas là d'une étatisation du sport de haut niveau?

Il n'y a pas et il n'y aura pas de sport d'Etat en France. Un tel choix serait contraire à notre société libérale. Le système français repose sur l'accord du mouvement sportif et de l'Etat. C'est la raison pour laquelle j'attache une si grande importance à mes relations avec les dirigeants sportifs. Les commissions chargées de répartir les ressources du fonds national sont composées pour moitié de représentants du mouvement sportif et pour moitié de représentants du ministère.

L'autonomie du mouvement sportif est essentielle. Les contrats de préparation olympique n'ont pas été choisis par moi, mais par les responsables sportifs. Les programmes de préparation n'ont pas été définis par moi, mais par les directeurs techniques et les entraîneurs nationaux.

Je ne suis jamais intervenu dans la composition d'une quelconque équipe de France. De la même façon, je n'interviendrai pas dans la composition de la délégation française aux Jeux olympiques. Mais, il m'appartient d'exiger qu'une règle soit respectée, celle de la rigueur. Je souhaite une délégation réduite, composée d'athlètes capables, en fonction de leurs résultats de figurer parmi les meilleurs.

Ce qui veut dire?

Qu'il n'y aura pas de «gugusses» dans notre sélection. N'iront à Moscou ou à Lake Placid que les athlètes qui peuvent espérer participer aux finales. Ils sont moins d'une centaine.

Vous n'êtes responsable des programmes d'éducation physique que pour l'enseignement secondaire. Ce qui se passe dans le primaire vous échappe... N'y a-t-il pas là une des explications au mal dont souffre le sport français, à savoir une détection bien tardive ou même inexiste des possibilités de certains jeunes?

J'ai en charge l'éducation physique dispensée dans les lycées et les collèges, c'est-à-dire dans les établissements où exercent des enseignants d'E.P.S.

Dans l'enseignement primaire existe la règle dite de «l'unicité du maître»: l'instituteur a vocation, selon cette règle, d'enseigner aussi bien les mathématiques que le sport. Dans ces conditions, en liaison avec M. Christian Beullac, deux actions me paraissent devoir être engagées, l'une pour améliorer la formation sportive des instituteurs, l'autre pour détecter les aptitudes sportives des jeunes. A cette fin, je projette de créer un brevet d'aptitude physique, qui sera l'objet d'une prochaine délibération du Conseil des ministres.

Malgré vos efforts et ceux de vos prédécesseurs, l'impression qui prévaut, c'est que le sport reste à l'école le parent pauvre...

Il n'y a désormais plus de scolarité en France qui ne comporte une éducation physique. Certes, celle-ci n'a pas encore la place qu'elle mérite dans la formation de nos enfants. Mais, je me suis fixé un premier objectif: atteindre dans chaque établissement les horaires d'enseignement prévus par la loi, soit deux heures par semaine d'éducation physique dans les lycées et trois heures dans les collèges.

Je souhaite aussi établir une plus grande égalité entre les établissements: certains collèges de campagne ne dispensaient jusqu'à l'année dernière aucune éducation physique.

J'ajoute qu'une circulaire va être publiée par M. Christian Beullac et moi-même: elle tend à permettre des expériences d'aménagement des rythmes scolaires. Dans cinq villes, Antibes, Salons-de-Provence, Saint-Germain-en-Laye, Thonon et Troyes, dans le cadre des sections sport-études qui ont été créées au cours des dernières années, des demi-journées vont être réservées à la pratique du sport. Une telle expérience avait été souhaitée par le conseil économique.

Elle répond à l'attente des dirigeants sportifs. En fonction de ses résultats, elle pourrait être étendue lors de la prochaine rentrée.

Préparer les Français à la compétition

Pensez-vous que la France puisse devenir un jour une grande nation sportive?

Les Français sont en train de découvrir la joie du sport. Le dimanche matin, par dizaines de milliers, ils pratiquent le jogging. Notre pays compte désormais plus de huit millions de licenciés sportifs. Je me réjouis de ce changement profond, qui marquera les prochaines générations. Le sport, c'est avant tout le goût de l'effort. Or le monde moderne supposera de plus en plus l'effort. Ma conviction est que le sport préparera mieux les Français à la compétition qui les attend.

Mais il ne faut pas croire – et longtemps on l'a cru – que, du vivier que constituent ces huit millions de sportifs, sorte naturellement l'élite. Sans une politique spécifique du sport de haut niveau, il n'y a pas de sport de haut niveau. Pour permettre à la France de devenir une grande nation sportive, c'est dans cette voie que nous devons nous engager...

Le budget de votre ministère représentera en 1980 0,67 pour cent du budget de l'Etat. En francs constants, c'est un des plus faibles de ces dernières années. Qu'est-ce que cela signifie?

Le budget de la jeunesse et des sports atteindra trois milliards de francs pour les dépenses ordinaires, 440 millions pour les crédits d'équipement, auxquels s'ajouteront 180 millions pour les ressources extrabudgétaires. Ce n'est pas rien.

J'ai défini pour 1980 deux priorités:

- L'enseignement de l'éducation physique: à cet effet, 980 postes d'enseignants seront créés lors de la prochaine rentrée.
- L'aide aux fédérations et aux clubs: par le canal du fonds national pour le développement du sport, qui a été créé l'année dernière et qui est géré en association avec le mouvement sportif.

Le fonds national est alimenté pour l'essentiel par un prélèvement sur les enjeux du loto et du P.M.U.

L'ensemble des crédits qui seront à la disposition des fédérations et des clubs, tant sur le budget de l'Etat que sur les ressources du fonds national, passera de 201 millions de francs en 1979 à 304 millions en 1980. Il ne s'agit donc pas, bien au contraire, d'une régression.

Aide accrue aux 100 000 clubs

Ces crédits vous permettront-ils de véritablement promouvoir le sport en France, ou comme beaucoup de vos prédécesseurs gérez-vous la pénurie?

J'ai conscience d'avoir défini progressivement une véritable politique sportive. D'abord, j'ai engagé un plan pour le sport à l'école. Des heures supplémentaires ont été demandées aux enseignants: elles ont été effectuées. Dans le même temps, de nouveaux professeurs ont été nommés dans les lycées et les collèges. Chacun peut constater les résultats obtenus. L'année dernière, ce sont 50 000 heures d'enseignement de plus par semaine qui ont été dispensées. Cette année, l'effort sera non seulement poursuivi mais amplifié.

Ensuite, j'ai mis en œuvre un plan de préparation olympique, en liaison étroite avec le mouvement sportif. Les jeux méditerranéens, qui se déroulent actuellement à Split, montrent que l'action entreprise commence à porter ses fruits.

En troisième lieu, j'ai proposé au Parlement la création du fonds national pour le développement du sport, à seule fin de venir en aide aux 100 000 clubs qui constituent le tissu sportif de notre pays.

Enfin, je me propose de lancer une vaste action d'évaluation des aptitudes physiques des jeunes Français, dès l'âge de huit ans, c'est-à-dire l'âge où tout est encore possible.

Interview recueillie par Gérard Nirascou
«Le Figaro, Paris»

3 ans de recherche à l'Université de Cologne

La natation rend les bébés plus intelligents

«La natation pour bébés favorise l'indépendance et le développement de l'intelligence.» Cette citation a été reprise d'un communiqué de presse du Ministère fédéral pour la culture et la science. Elle se rapporte aux résultats d'une étude de 3 ans menée par une équipe de scientifiques à l'Université des sports de Cologne. La natation pour nourrissons âgés de 2 mois, ayant lieu régulièrement tous les samedis depuis plus de 10 ans, aboutit à des résultats étonnantes. Les «enfants nageurs» se distinguent, au cours des années suivantes, de leurs camarades du même âge par une meilleure adaptation au milieu environnant, par une assurance et une indépendance plus grandes. Des observations comparatives de parents et de maîtres au cours des leçons d'éducation physique avec des enfants de 3 ans aboutissent à la constatation suivante: Les «enfants nageurs» sont, par rapport aux autres enfants, beaucoup plus entêtés et font preuve d'une intelligence déterminante dans leurs décisions; ils bougent de façon plus spontanée, intrépide et sûre et montrent beaucoup plus d'habileté dans leurs mouvements. Ils ont également une condition physique supérieure aux enfants non-nageurs - sont plus résistants aux refroidissements. Ils résolvent de nouvelles situations librement et de façon créative. Par des tests psychologiques et moteurs pendant plus de 3 ans, jusqu'à l'âge de 6 ans,

les hypothèses se sont confirmées. 3 groupes ont été comparés: les nourrissons qui ont fait leurs premiers essais de natation à l'âge de 2 mois, les enfants qui ont commencé à deux ans et ceux qui n'ont jamais bénéficié de cet enseignement.

70 bandes vidéo ont permis d'analyser les différents comportements des enfants. Pour chaque sujet, les scientifiques disposaient de 39 fiches perforées avec 2000 caractéristiques rassortant de 3 phases d'analyse. On a également analysé le domaine social, la personnalité et la capacité de l'enfant d'adapter ses mouvements à la situation donnée et de faire preuve de fantaisie dans son activité motrice.

La réaction au communiqué de presse du ministère fut énorme: des centaines de parents de toute la République fédérale ont téléphoné, la télévision et les illustrés ont repris plusieurs fois ce sujet. Mais les bassins sont généralement comblés, les maîtres-nageurs ne disposent pas de la formation nécessaire pour enseigner la natation aux nourrissons, les éducateurs et les maîtres de sport craignent le risque.

Des jeunes mères veulent fonder des communautés de travail; l'Université populaire de Düsseldorf a l'intention, avec l'aide de l'Université des sports de Cologne, d'organiser des cours d'introduction.

Les pédiatres soutiennent les mesures tendant à favoriser très tôt la coordination des mouvements par le jeu.

«Frankfurter Allgemeine»

Une fausse ambition ne fait que nuire

Les enfants et le sport de pointe - où est le plaisir?

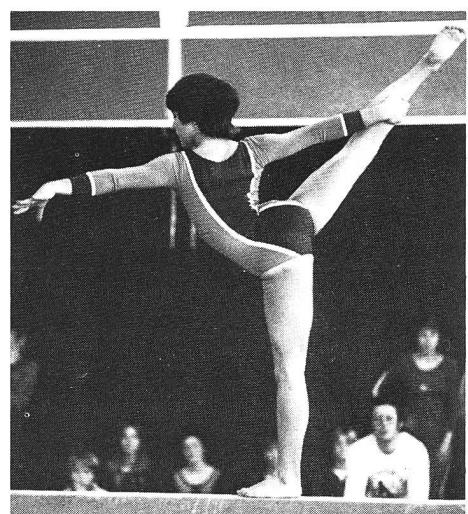
Ce thème fait l'objet de vives discussions, et on connaît assez les images: des filles en âge de scolarité exécutant des acrobaties sur une poutre ou des salti à couper le souffle, ou alors faisant des pirouettes sur la glace. Toutes ces images peuvent engendrer un sentiment d'incertitude, voire d'horreur.

Dans cette «année de l'enfance», on parle beaucoup d'un développement dangereux du fait qu'un enfant voulant un jour battre des records ou remporter des médailles doit commencer très tôt avec un entraînement intensif et méthodique.

Des médecins ont donné leur avis à ce sujet à l'occasion d'une réunion d'experts organisée par l'Union Démocratique Chrétienne (UDC) à Bonn. Selon eux, dans un entraînement axé sur la compétition, 3 formes d'effort sur 5 peuvent être nuisibles à l'enfant: l'entraînement de la flexibilité, de la force et d'endurance.

En RFA, on commet souvent l'erreur de soumettre trop tard les jeunes athlètes à une visite médicale. L'orthopédiste Cotta, de l'Institut de Heidelberg, constate que 48 pour cent des sportifs examinés souffrent d'une déformation

de la colonne vertébrale résultant d'un entraînement trop intensif et trop spécialisé dans la 1re phase de la puberté (12 à 14 ans).



Il y a toutefois des entraîneurs qui sont conscients de leurs responsabilités, comme par exemple l'entraîneur national de natation, Horst Planert. Il est d'avis que 6 unités d'entraînement d'au maximum 2 heures par semaine sont suffisantes. Il se refuse d'entraîner plus.

Monsieur Bernd A. Ruoff de l'Institut pour la science sportive de Tübingen a constaté, lors d'un examen, que les enfants de 12 ans pratiquant le sport de pointe attachent beaucoup plus d'importance aux maximes relatives à la compétition, comme par exemple les concours, que les autres enfants. A l'école, ils sont plus faibles en allemand et recherchent davantage le contact avec des enfants de même âge durant leur temps de loisirs qui est malheureusement très restreint.

Une des vertus du sport, comme l'affirme le comte de Waldburg-Zeil, est qu'il aide au développement de la personnalité. Chaque sportif doit apprendre à perdre et à respecter certaines règles.

A retenir sont les 4 points principaux qui se sont cristallisés après la conférence de l'UDC:

1. Informer les athlètes, et en particulier leurs parents, sur les chances et les risques que comporte le sport de haute performance.
2. Faire passer des visites médicales assez tôt aux athlètes et contrôler leur entraînement.
3. Encourager les enfants possédant du talent avec un entraînement général axé sur le sport de compétition. Une éventuelle spécialisation n'est à prévoir que plus tard.
4. Dispenser un entraînement à long terme qui soit bénéfique à la santé psychique et physique de l'enfant.

«Rheinischer Merkur, Coblenze»